

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°16_06_28_164

Approbation du Contrat d'Intérêt National « santé – Vallée scientifique de la Bièvre »

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19h00, les membres du conseil de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 juin 2016.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	X		
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON	X		
ATHIS-MONS	M. Antoine GUISEPPONE	X		
	Mme Christine RODIER		X	Antoine GUISEPPONE
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC	X		
	Mme Hélène DE COMARMOND	X		
	M. Jacques FOULON		X	Nathalie DINNER
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	X		
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER	X		
	M. Patrice DIGUET		X	Didier GUILLAUME
	Mme Isabelle RIFFAUD	X		
	M. Ali ID ELOUALI	X		
	Mme Catherine DESPRES	X		
	M. Tonino PANETTA	X		
FRESNES	M. Jean-Jacques BRIDEY		X	Dominique GIRARD
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA		X	Hélène De COMMARMOND
	M. Denis HELBLING		X	
	M. Richard DOMPS	X		
GENTILLY	Mme Patricia TORDJMAN	X		
	M. Patrick DAUDET	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Philippe BOUYSSOU	X		
	Mme Marie PIERON	X		
	M. Romain MARCHAND	X		
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI		X	Philippe BOUYSSOU
	M. Mourad TAGZOUT		X	Romain MARCHAND
	M. Pierre CHIESA	X		
	Mme Evelyne LESENS		X	Pierre CHIESA
	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
JUVISY-SUR-ORGE	M. Robin REDA		X	Michel PERRIMOND
	M. Michel PERRIMOND	X		
LE KREMLIN-BICETRE	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X		
	Mme Sarah BENBELKACEM		X	
L'HAY-LES-ROSES	Mme Lina BOYAU	X		
	M. Vincent JEANBRUN	X		
	M. Clément DECROUY		X	Franck LE BOHELLEC
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT		x	Françoise SOURD
	M. Pascal NOURY	X		

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET	X		
PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE	X		
RUNGIS	M. Raymond CHARRESON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	X		
	Mme Nadège ACHTERGAELE		X	Sébastien BENETEAU
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	X		
THIAIS	M. Richard DELL'AGNOLA		X	Pierre SEGURA
	M. Daniel BEUCHER		X	Virginie MARCHEIX
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
VALENTON	Mme Françoise BAUD	X		
VILLEJUIF	M. Franck LE BOHELLEC	X		
	Mme Annie GRIVOT	X		
	M. Philippe VIDAL		X	
	M. Elie YEBOUET	X		
	Mme Catherine CASEL		X	Annie GRIVOT
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET		X	Catherine DESPRES
	M. Dominique GIRARD	X		
	M. Alain LIPIETZ	X		
VILLENEUVE-LE-ROI	Mme Sakina HAMID	X		
	M. Pascal GAGNEPAIN	X		
	Mme Béatrice COLLET	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Sylvie ALTMAN	X		
	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	X		
	Mme Stéphanie ALEXANDRE		X	Thierry ATLAN
	M. Philippe GAUDIN	X		
VIRY-CHATILLON	M. Jean-Marie VILAIN		X	Laurent SAUERBACH
	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA		X	Jérôme BERENGER
	M. Jérôme BERENGER	X		
VITRY-SUR-SEINE	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR		X	Françoise BAUD
	M. Hocine TMIMI	X		
	Mme Sarah TAILLEBOIS		X	Jean-Marc BOURJAC
	M. Pierre BELL-LLOCH	X		
	Mme Fabienne LEFEBVRE	X		
	M. Rémi CHICOT	X		
	Mme Isabelle LORAND		X	Michel LEPRETRE
	M. Jacques PERREUX	X		
	M. Alain AFFLATET	X		

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien BENETEAU

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
DELIB 156 à 166	62	30	27	89

Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n° 03.12.15 – 8/14 du conseil communautaire du Val de Bièvre du 15 décembre 2003 relative à l'adhésion à l'association "la conférence territoriale de la vallée scientifique et technologique de la Bièvre" ;

Vu la délibération n°12.01.30 – 8/13 du conseil communautaire du Val de Bièvre du 30 Janvier 2012 relative à l'approbation du document cadre constitutif du Schéma de développement territorial et du Contrat de Développement Territorial de la Vallée Scientifique de la Bièvre ;

Vu la délibération N°12.11.12 – 1/12 du conseil communautaire du Val de Bièvre du 12 novembre 2012 arrêtant le projet de Contrat de Développement Territorial Contrat de Développement Territorial de la Vallée Scientifique de la Bièvre "Campus Sciences et Santé" ;

Vu la délibération N°13.09.30 – 1/15 du conseil communautaire du Val de Bièvre du 12 novembre 2012 approuvant le Contrat de Développement Territorial de la Vallée Scientifique de la Bièvre "Campus Sciences et Santé"

Considérant le Comité interministériel du Grand Paris du 15 octobre 2015, portant création d'un contrat d'intérêt national sur le pôle santé de la Vallée scientifique de la Bièvre ;

Considérant la validation du projet de Contrat lors du comité de pilotage partenarial du 1^{er} avril 2015, associant les collectivités et l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Région

Après en avoir délibéré, le Conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve le Contrat d'Intérêt National « Santé – Vallée scientifique de la Bièvre », annexé à la présente délibération ;

Autorise le Président à signer ledit contrat ainsi que tous documents s'y rapportant ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre



(Handwritten signature in blue ink)

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le :

Publiée dans le prochain recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Par délégation, Antoine VALBON
Directeur Général des Services

Projet de

**Contrat d'intérêt national
« Santé / Vallée scientifique de la
Bièvre »**

Partie 1 : projet de contrat d'intérêt national

Projet

Premiers signataires

L'Etat

Le Territoire Grand Orly Val-de-Bievre Seine-Amont (Territoire 12)

La Ville de Villejuif

La Ville du Kremlin-Bicêtre

La Ville de Cachan

La Ville de Chevilly-Larue

Pour les autres villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre, la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre

La Région Ile-de-France

Le Département du Val-de-Marne

L'Université Paris-Saclay et, parmi ses membres,

- L'Université Paris-Sud

- Le CEA

- L'Inserm

Gustave Roussy

L'APHP

Le Centre chirurgical Marie-Lannelongue (CCML)

L'association Cancer Campus

Sadev 94

La CCI Paris Ile-de-France

Sanofi

MEDICEN

L'ARS d'Ile-de-France

En souscrivant au contrat d'intérêt national « Santé / Vallée scientifique de la Bièvre », les premiers signataires et ceux qui, demain, s'associeront à la démarche, s'engagent à porter ensemble l'objectif d'un « biocluster » attractif et rayonnant, dans le cadre d'un campus urbain concourant au développement urbain, économique et social du Grand Paris.

Ils s'engagent notamment à :

- mettre en œuvre les projets du socle académique, scientifique et hospitalier, support au développement de la filière santé dans la Vallée Scientifique de la Bièvre, inscrits dans le CIN ;

- élaborer ensemble une stratégie d'innovation ouverte, notamment dans les domaines d'excellence comme la lutte contre le cancer et le développement économique de la filière santé ;

- coordonner leurs interventions, notamment au plan de l'aménagement, pour créer les conditions territoriales de développement des activités scientifiques et économiques en santé dans la Vallée scientifique de la Bièvre.

Pour cela, ils mettent en place un dispositif partenarial de gouvernance du contrat d'intérêt national « Santé / Vallée scientifique de la Bièvre » et d'ingénierie de son animation.

Préambule

Les implantations des centres de formation supérieure et de recherche dans la Vallée scientifique de la Bièvre (VSB) remontent, pour la plupart, aux années d'après-guerre et s'inscrivent dans un mouvement historique de desserrement des activités universitaires et scientifiques de la capitale, au sud de Paris, le long de l'axe du RERB.

La création en 1999 du conseil de développement de la vallée scientifique et technologique de la Bièvre, à l'initiative du Codev du Val-de-Marne et des responsables des établissements de formation supérieure et de recherche, notamment de l'ENS de Cachan, de l'Université Paris-Sud et de l'Institut Gustave Roussy, avec le soutien du conseil départemental du Val-de-Marne et des villes de la « vallée de la Bièvre urbaine », en Val-de-Marne et dans les Hauts-de-Seine, a constitué une première étape dans la structuration du pôle universitaire et scientifique de la VSB et d'un partenariat avec l'Etat, la Région et les collectivités départementales et communales autour des enjeux de son renouvellement et de son développement.

Cette structuration du pôle universitaire et scientifique de la VSB s'est accompagnée par la mise en place, en 2013, par la CCI des Hauts-de-Seine et la CCI du Val-de-Marne d'un Centre européen d'entreprises et d'innovation (CEEI) de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

La VSB a conduit également au lancement de plusieurs projets.

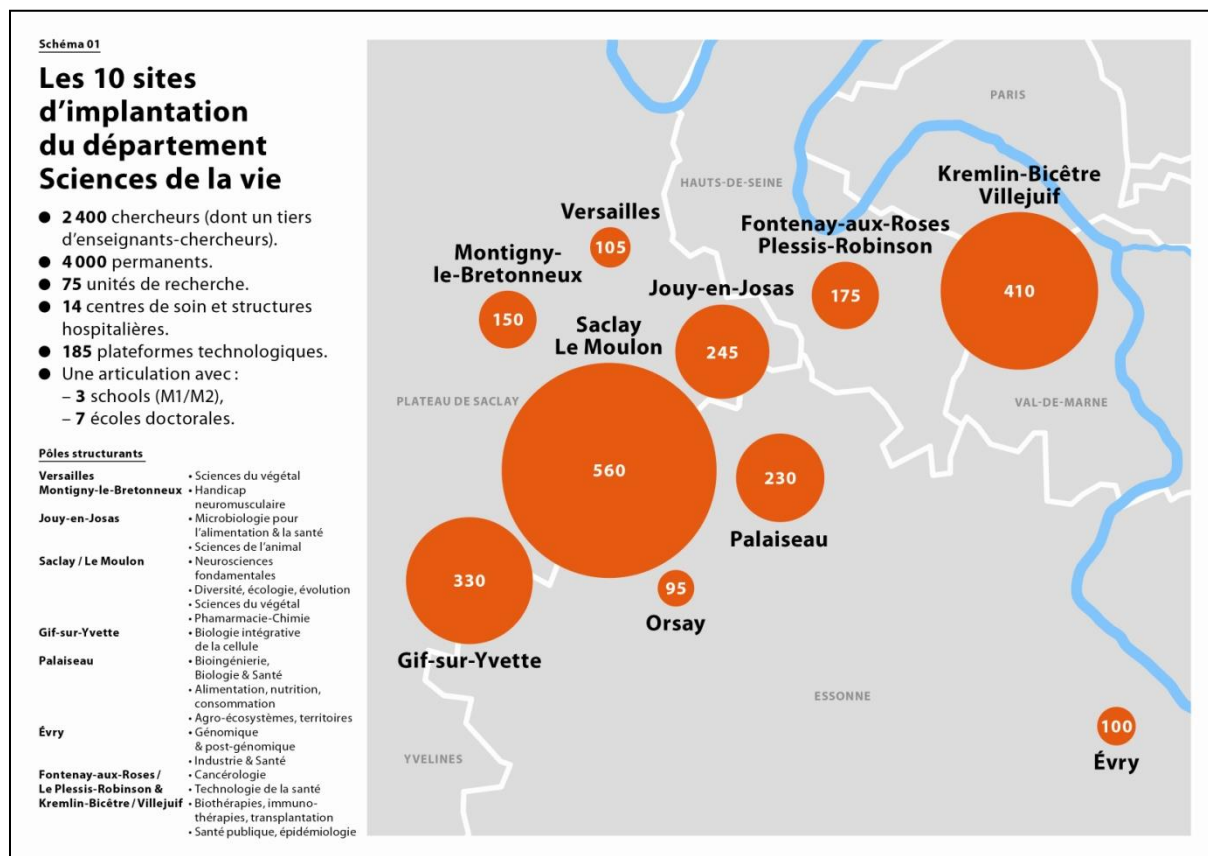
Notamment, en 2007, à l'initiative de Gustave Roussy et du Conseil départemental du Val-de-Marne, l'association Cancer Campus est créée pour porter le développement de l'Institut dans le cadre d'une stratégie d'innovation ouverte, avec la création d'un biocluster. Elle a aujourd'hui également vocation à participer à la structuration de l'innovation en santé dans le nouveau territoire métropolitain EPT 12 et à travailler des complémentarités d'action avec les sites de la « Vallée des biotechs ». Dans la continuité de la création du biocluster Cancer Campus, la ZAC Campus Grand Parc est lancée par la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre en 2011, avec Sadev 94 aménageur.

La charte de développement territorial signée en 2006 par les élus de la Vallée scientifique de la Bièvre, puis le Schéma de référence pour l'aménagement et le développement du territoire, validé en 2011, et enfin le schéma de développement territorial et le contrat de développement territorial « Campus sciences et santé du Grand Paris », signés avec l'Etat en 2013, ont inscrit le développement des activités scientifiques et économiques en matière de santé, autour de ses principaux sites, parmi les projets prioritaires du territoire.

Objet

La Vallée scientifique de la Bièvre regroupe, dans le domaine de la santé, un ensemble d'acteurs majeurs au plan international, notamment l'Université Paris-Sud, le centre CEA de Fontenay-aux-Roses ainsi que l'Inserm (avec près de 30 unités, 10% des forces de l'Inserm au plan national sont concentrées dans la VSB), membres fondateurs de la Comue Université Paris-Saclay, l'AP-HP (Hôpitaux universitaires Paris-Sud), Gustave Roussy, le Centre chirurgical Marie-Lannelongue (CCML), ainsi que des acteurs économiques experts dans le domaine de la santé.

Le pôle santé de l'Université Paris-Saclay en VSB recouvre un quart du département des Sciences de la Vie de l'Université Paris-Saclay (600 chercheurs, sur un total de 2.400). Il représente un potentiel majeur pour l'Université Paris-Saclay, complémentaire au cluster scientifique et technologique du plateau de Saclay.



Source : Synthèse du "Livre blanc" des Sciences du vivant de l'Université Paris-Saclay
 Université Paris-Saclay / Département Sciences de la Vie – 2 décembre 2015
 (Sur la carte : le nombre de chercheurs)

Dès à présent, les acteurs de la santé en VSB figurent aux premières places en Europe dans plusieurs domaines :

- la lutte contre le cancer (Gustave-Roussy) et la médecine personnalisée (IHU PACRI) ;
- l'innovation diagnostique et thérapeutique médico-chirurgicale thoracique et hépatique (DHU THORAX et HEPATINOV) ;
- la transplantation multi-organes et la médecine régénératrice ;
- la santé publique.

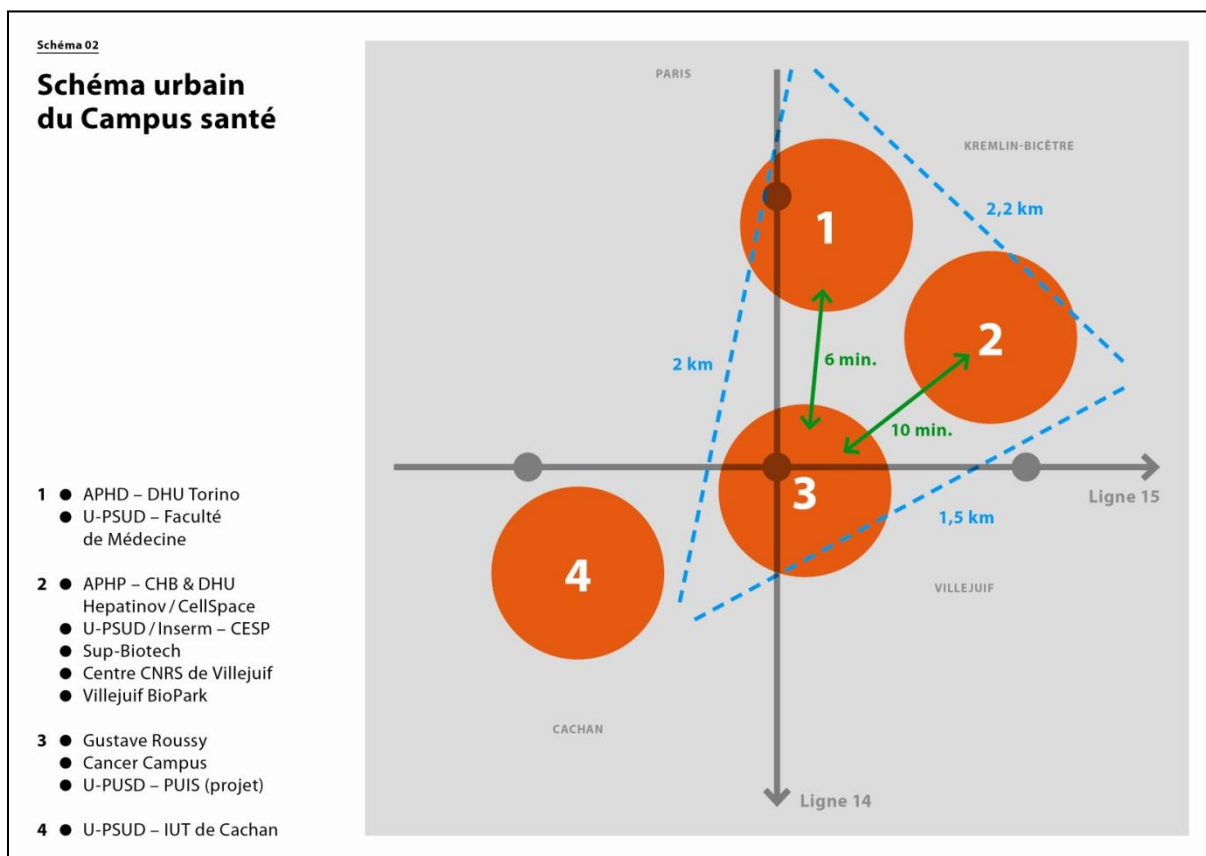
Les travaux des équipes mixtes de recherche associant Université Paris-Sud, Gustave Roussy, l'APHP, l'Inserm, le CNRS et le CEA, ainsi que des acteurs de la recherche privée, notamment Sanofi, favorisent la médecine translationnelle et les partenariats industriels pour le développement de nouveaux médicaments et de technologies innovantes.

Ces forces sont rassemblées sur deux sites de la Vallée Scientifique de la Bièvre, attractifs (en visibilité, en connectivité...) et disposant d'importants potentiels de développement.

- Le « Pôle du Panorama », avec le centre du CEA à Fontenay-aux-Roses, consacré aux Sciences du vivant, est un nœud européen pour les plateformes de recherche préclinique et en biotechnologies pour la médecine ainsi que pour l'innovation technologique appliquée à la santé.

- Le « Campus santé » adossé aux établissements hospitaliers du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif, représente un ensemble exceptionnel en soins, formations, recherches et innovations en santé.

Le Campus santé sera qualifié au plan urbain par la ZAC Campus Grand Parc, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Territoire 12, autour de la gare Villejuif Gustave-Roussy du métro Grand Paris Express (gare d'interconnexion desservie par les lignes 14 et 15). Cette grande opération d'urbanisme lancée en 2011 entre en phase opérationnelle. Elle créera, en lien avec les quartiers environnants, une nouvelle centralité urbaine, avec 3 300 nouveaux logements diversifiés. Avec également les opérations d'aménagement « du Coteau d'Arcueil », « d'Entrée de ville du Kremlin-Bicêtre » et du secteur « Paul-Brousse – Boulevard de l'étudiant », elle viendra structurer un grand « campus urbain » organisé autour de trois sites hospitaliers et scientifiques en proximité.



Medicen Paris Region, pôle de compétitivité mondial, est impliqué dans de multiples coopérations avec les acteurs de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Sa mission consiste à faire émerger des projets collaboratifs, à les transformer en solution thérapeutique et à les amener au marché. 28 adhérents de Medicen sont impliqués dans la VSB au sein de 34 projets collaboratifs de haut niveau, dont deux RHU. Les projets avec Paul Brousse, Gustave Roussy et Bicêtre illustrent la montée en puissance du « Medtech » dans les thérapeutiques.

Les institutions universitaires, scientifiques et hospitalières de la VSB, l'Etat et les collectivités territoriales, leurs partenaires économiques et opérateurs de l'aménagement et du développement du territoire, décident d'unir leurs démarches pour renforcer et structurer au plan territorial un ensemble de formation, de recherche et d'innovation, avec pour objectif de concourir :

- au développement du biocluster francilien, de façon articulée avec ses autres sites, en cohérence avec Medicen Paris Région,

- aux missions et au rayonnement international de l'Université Paris-Saclay et de ses membres,

- à la vitalité urbaine, économique et sociale des Villes et Territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre, notamment leur inscription sur l'Arc de l'innovation, en bonne articulation et complémentarité avec les projets dans le domaine de la santé environnants, notamment à l'échelle du Territoire 12 et du Val-de-Marne : FuturÂge et Silver Valley à Ivry-sur-Seine, pôle d'activités Santé&Co des Ardoines à Vitry-sur-Seine, pôle hospitalo-universitaire de Créteil (UPEC, hôpital Henri Mondor, Institut Mondor de Recherche Biomédicale), etc.,

- à la capacité de l'Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris à prendre toute leur place dans le développement des économies de la connaissance.

Cadre partenarial et engagements

L'ambition et la stratégie globale d'un biocluster de rayonnement international, adossé aux acteurs universitaires, hospitaliers ainsi qu'aux grandes opérations d'urbanisme du territoire ont été développées dans le CDT Campus sciences et santé signé en décembre 2013 (objectif 2.1 : « Le pôle santé, ambition internationale et ancrage local »). Elles ont également été inscrites dans la « charte de développement territorial » signée en 2006 et le « schéma de référence pour l'aménagement et le développement de la VSB » établi en 2010. Le CIN, conformément aux orientations du comité interministériel du Grand Paris du 15 octobre 2015, se concentre sur les aspects opérationnels, en rapport avec les développements du pôle de compétences et de la filière santé, qui nécessitent des interventions partenariales et une coordination.

Le contrat d'intérêt national est ainsi un cadre de partenariats et d'engagements réciproques, autour de projets et d'une méthode de travail. Son comité de pilotage a vocation à entériner les décisions collégiales utiles ou nécessaires à la bonne réalisation du projet global.

Il porte, en première phase, sur la période 2016-2022. Il pourra être prolongé.

Ce calendrier correspond à celui des travaux et de la mise en service du Grand Paris Express et l'ouverture en 2022, dans le cadre des aménagements urbains de Campus Grand Parc, de la gare Villejuif IGR des lignes 15 et 14, au cœur du Campus santé.

Il correspond aussi aux échéances du CPER 2015- 2020 pour la mise en œuvre des projets universitaires qui y ont été inscrits (détail des projets en annexe).

En ratifiant le contrat d'intérêt national « Santé / Vallée Scientifique de la Bièvre », les premiers signataires et ceux qui, demain, s'associeront à la démarche, s'engagent à :

1 – Mettre en œuvre les projets du socle académique, scientifique et hospitalier, support au développement des activités de santé dans la Vallée Scientifique de la Bièvre, inscrits dans le CIN.

Les parties au CIN conviennent de se tenir informées de leurs projets visant au renforcement des compétences du domaine santé et, lorsqu'ils concourent aux objectifs du CIN, de faire leurs meilleurs efforts pour les soutenir et de les porter ensemble.

Dans le cadre de la période du CIN, les parties s'attacheront à accompagner et à favoriser :

- la modernisation et la confortation des installations du pôle santé de l'université Paris-Sud, avec les réalisations de l'extension de la faculté de Bicêtre et la construction du Pôle universitaire interdisciplinaire de santé (PUIS) ;
- le renforcement des plateformes utiles au développement de la recherche académique et privée, avec les projets initiés sur le centre CEA de Fontenay-aux-Roses (infrastructures nationales en biologie/santé du PIA Idmit et Neuratris) et par Gustave Roussy (réalisation de la nouvelle plateforme préclinique PRECAN).

Des dynamiques de développement à court et moyen terme sont portées également sur les sites de Paul-Brousse (APHP, Inserm, CNRS), du CCML et du Campus de Cachan. Elles seront également prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre du CIN.

Pour les acteurs académiques et scientifiques, et leurs structures de valorisation et de soutien à l'innovation, l'Université Paris-Saclay a vocation à exercer une fonction de coordination, en lien avec les acteurs territoriaux, régionaux et nationaux de l'innovation.

Les maîtrises d'ouvrage de ces projets s'engagent à tenir informées l'ensemble des parties des avancées ou difficultés rencontrées, dans le cadre de pilotage du CIN.

Les études pré-opérationnelles du PUIS, en lien avec la mobilisation du foncier de la Redoute, devront être conduites en 2016 et 2017 et l'examen des crédits d'investissements dans le cadre de la révision à mi-parcours du CPER 2015-2020.

L'Etat, sur le secteur de Campus Grand Parc, crée une « opération d'intérêt national » afin de s'assurer de la bonne coordination des interventions et de favoriser la réalisation d'un projet d'ampleur valorisant le site de la Redoute, intégrant la programmation du pôle universitaire interdisciplinaire de santé (PUIS). Le décret de création de l'OIN est prévu pour juin 2016. Son contenu, fixant le périmètre précis, les modalités de mise en œuvre et ses objectifs, sera élaboré en lien avec les partenaires concernés. La démarche vise à confier l'aménagement à un opérateur unique, Sadev 94, notamment sur la base du dossier de réalisation adopté en décembre 2015 par les trois collectivités locales (Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre, devenue Territoire 12, Ville de Villejuif, Conseil départemental du Val-de-Marne). Sadev 94 a la charge de la coordination des actions foncières, d'aménagement, des études urbaines et de programmation, pour le compte de l'Etablissement public territorial (EPT) en charge de la ZAC, de l'Etat, et en parfaite liaison avec la commune de Villejuif et en coordination avec l'ensemble des partenaires de la ZAC (Département du Val-de-Marne, Gustave Roussy, Société du Grand Paris, etc.).

2 - Elaborer une stratégie d'innovation ouverte, notamment dans les domaines d'excellence comme la lutte contre le cancer, et de développement économique de la filière santé.

Cette stratégie d'innovation ouverte est aujourd'hui développée à partir des outils mis en place par l'ensemble des acteurs de la santé dans la Vallée scientifique de la Bièvre. Notamment, Gustave Roussy a initié, avec l'association Cancer Campus, une stratégie de développement pour accélérer l'innovation dans la lutte contre le cancer, sur le modèle de « l'innovation ouverte ». Dans ce cadre, un premier parc immobilier pour entreprises innovantes en santé, avec des locaux adaptés aux besoins d'entreprises de biotechnologies (Villejuif Bio Park) a été réalisé par Sadev 94 avec le soutien financier de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre, du Conseil départemental du Val-de-Marne et du Conseil régional d'Ile-de-France. Elle est gérée et animée par la CCI Paris Ile-de-France. Ouvert en 2011, Villejuif BioPark accueille en mars 2016, 20 entreprises en santé ayant des activités variées et rassemblant de nombreuses disciplines et technologies appliquées à diverses pathologies. Ces 20 entreprises représentent 218 emplois et occupent près de 90% de Villejuif Bio Park.

Dans le cadre des orientations définies par ses membres, l'association Cancer Campus a vocation à assurer une fonction de conception et de développement d'une stratégie territoriale dans l'innovation en santé.

De leur côté, le pôle de compétitivité Medicen Paris Région et la CCI du Val-de-Marne, référent régional pour le développement de la filière santé pour le compte de la CCI Paris Ile-de-France, s'inscrivent dans des dynamiques de développement économique en assurant des fonctions :

- d'expertise sur les attentes et les besoins exprimés par les entreprises de la filière santé, quels que soient leurs activités et leurs domaines thérapeutiques ;
- de promotion et d'animation économique ;
- d'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises de la filière santé, quels que soient leurs activités et leurs domaines thérapeutiques ;
- de suivi et d'attention sur l'articulation des projets économiques du CIN avec l'ensemble des autres démarches conduites dans la filière au plan régional.

Medicen et la CCI Paris Ile-de-France seront attachés à la transformation de la valeur scientifique en valeur économique, en processus industriels et en emplois.

Les partenaires du CIN entendent donner aux acteurs économiques de la visibilité globale sur les forces rassemblées dans la Vallée scientifique de la Bièvre, ainsi que sur les projets nouveaux et leur calendrier de réalisation.

Par ailleurs, cet objectif global d'innovation et de développement économique sera soutenu et poursuivi en partenariat par l'ensemble des parties.

Cela comprendra sur la période du CIN :

- la mise en service d'une première phase du bioparc Cancer Campus dont la réalisation est pilotée par Gustave Roussy (cf annexe au CIN – Programme de travail 2016-2022), articulée avec la création, dans un délai rapide dans la ZAC Campus Grand Parc ou les zones environnantes, d'une offre immobilière complémentaire, en accueillant des entreprises de la santé ayant des activités variées et rassemblant de nombreuses disciplines et technologies appliquées à diverses pathologies, en relais au bâtiment Villejuif Bio Park.

Le bioparc Cancer Campus sera développé de façon coordonnée avec la réalisation du bioparc adossé au pôle du CEA à Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'avec l'ensemble des projets déployés dans son environnement territorial pour soutenir l'innovation et l'implantation de nouvelles activités innovantes et productives.

- le renforcement d'un cadre collaboratif entre l'ensemble des acteurs impliquant :
 - * une plus forte interconnaissance des projets ;
 - * une réflexion commune sur les moyens de développer, à l'échelle de la VSB, synergies et interactions, notamment dans le déploiement d'une offre articulée et coordonnée dans l'accès aux ressources pour les entreprises (parcours immobiliers, accès aux infrastructures de recherche, etc.) ;
 - * la mise en valeur des offres de services, de formation initiale et continue, articulées aux besoins des entreprises, avec pour la formation, une optique de gestion territorialisée des emplois et des compétences.

3 - Coordonner les interventions, notamment au plan de l'aménagement, pour créer les conditions territoriales de développement des activités scientifiques et économiques en santé dans la Vallée scientifique de la Bièvre.

La mise en œuvre du CIN représente un cadre de partenariats entre les collectivités et leurs opérateurs ainsi que les acteurs universitaires, scientifiques et économiques, pour les projets d'aménagement sur lesquels se déploie le pôle de compétences et d'activités du domaine de la santé et pour les aspects qui contribuent à la mise en œuvre de ses projets, à son fonctionnement global et à son rayonnement.

Notamment il s'agira de prendre en compte dans chaque projet les « dimensions territoriales d'un campus urbain » (logements dédiés, lieux de rencontres et de vie du campus, projets spécifiques (hôtel hospitalier..), services supports à la fonctionnalité et l'attractivité du campus comme la signalétique, la mobilité, les déploiements d'usages nouveaux, notamment pour les entreprises innovantes, etc.).

Prioritairement, ce partenariat portera :

- dans le cadre de la ZAC Campus Grand Parc, d'une part sur la mobilisation du foncier de la Redoute pour la mise en œuvre du PUIS, d'autre part sur le développement de la stratégie Gustave Roussy ;

- sur le secteur de l'hôpital Paul-Brousse – Boulevard de l'étudiant à Villejuif, en lien avec les projets initiés par l'APHP, l'Inserm et le CNRS ;

- dans le cadre des évolutions définies par la Ville et l'Etat sur le campus de Cachan, au maintien d'un pôle d'enseignement et de recherche en ingénierie, articulé avec l'IUT Paris-Sud et les écoles d'enseignement supérieur présentes, notamment dans les ingénieries liées à la santé.

Il s'agira aussi de veiller à la bonne coordination et à la complémentarité avec les projets environnants de développement des compétences scientifiques et des activités économiques en santé, notamment ;

- tisser des partenariats locaux avec les démarches conduites dans le cadre de FuturÂge (Pôle Charles Foix sur l'allongement de la vie, à Ivry-sur-Seine) ou du pôle hospitalo-universitaire de Créteil (UPEC, hôpital Henri Mondor, Institut Mondor de Recherche Biomédicale) ;

- travailler la cohérence des programmations économiques dans les projets d'aménagement, notamment, dans le Territoire 12, avec la réflexion Santé&Co portée sur les Ardoines.

Outils de pilotage et de suivi

Pour la mise en œuvre du CIN, les parties décident :

- la mise en place d'un comité de pilotage de mise en œuvre du CIN

Il associe l'ensemble des signataires. C'est l'instance de suivi de la mise en œuvre du CIN et une instance de coordination et de décision collective.

Le secrétariat du comité de pilotage, en formation plénière ou restreinte, est confié conjointement à la PRIF et à la Conférence des projets de la Vallée scientifique de la Bièvre. Ils associeront à ces travaux, dans le cadre d'un comité technique, les représentants de l'ensemble des institutions associées au comité de pilotage.

Le comité de pilotage sera réuni au moins une fois par an en session plénière.

En fonction des besoins, à l'initiative de l'Etat et de la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre, éventuellement sur proposition d'un signataire, le comité de pilotage pourra également se réunir dans l'intervalle de ses réunions annuelles, autant que de besoin.

Une formation « resserrée » du comité de pilotage constituera un cadre plus régulier de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du CIN. Notamment, sa composition resserrée vise à favoriser :

- le partenariat et l'engagement de toutes les parties en faveur de la réalisation des projets de développement de la filière santé dans le cadre de la ZAC Campus Grand Parc, en particulier les projets de Gustave Roussy et de l'Université Paris-Sud.
- le partenariat et l'engagement de toutes les parties afin d'appuyer la mobilisation des acteurs économiques du territoire autour du développement économique local, de l'économie du secteur de la santé et des conditions d'accueil et de développement des entreprises de la filière santé, quels que soient leurs activités et leurs domaines thérapeutiques.

Le comité de pilotage restreint sera réuni au moins deux fois par an, à l'initiative de l'un de ses membres.

Le comité de pilotage restreint comprend l'Etat ainsi que les collectivités locales (en particulier la Ville de Villejuif, l'Etablissement public territorial 12 et le Conseil départemental du Val-de-Marne) et les partenaires concernés par les questions soulevées lors de ses réunions.

- la mobilisation d'un outil d'ingénierie partagé, la Conférence des projets de la VSB

L'association de la Conférence des projets de la VSB est l'outil partenarial, initiée par les collectivités et qui a vocation à associer l'ensemble des acteurs du pôle santé.

Les parties lui confient deux missions :

* un travail permanent d'accompagnement des projets, d'initiatives, d'animation du campus urbain ;

* la préparation et le suivi des réunions du comité de pilotage en lien avec l'Etat, impliquant l'organisation d'une réunion du comité technique associant les représentants de l'ensemble des institutions associées au comité de pilotage.

Les projets du socle académique, scientifique et hospitalier

Quatre développements ont été initiés, avec un objectif de réalisation sur la période du CIN :

* L'extension de la faculté de médecine de Bicêtre

Ce projet, inscrit au CPER 2015/2020 et également soutenu financièrement par le Conseil départemental du Val-de-Marne, concourra à restructurer le site hospitalo-universitaire de Bicêtre, en complémentarité de l'arrivée de la future gare KB-Hôpital au pied de l'hôpital de Bicêtre. L'extension permettra notamment le regroupement de plusieurs unités de recherche et accueillera des espaces de formation et de simulations, ainsi qu'un auditorium de 300 places. Le permis de construire, de l'ordre de 4.600 m², a été délivré en 2015. Le début des travaux doit intervenir à l'été 2016, avec un objectif de livraison en 2018

* La réalisation du Pôle universitaire interdisciplinaire de santé (PUIS)

Le PUIS complètera les installations de la faculté de médecine et permettra de regrouper le pôle santé de l'Université Paris-Sud dans le cadre d'un Campus santé unifié. A l'horizon 2021, concomitamment avec la fermeture du site de Châtenay-Malabry, le PUIS devra accueillir les tronc communs des études de santé, notamment la première année commune des études de santé (la PACES), la formation universitaire des métiers intermédiaires de santé, la formation continue des professionnels de santé, notamment l'Ecole des Sciences du cancer, des programmes de recherche. En première esquisse, il représente un équipement de 16.000 m² SDP et un investissement de 45 M€.

Le CPER 2015-2020 a retenu le PUIS parmi les projets nouveaux. Le PUIS figure dans le tableau des « opérations nouvelles, financées en fonction de leur maturité » (CPER signé le 9 juillet 2015). En première phase, 400.000 euros ont été inscrits par l'Etat et par la Région pour engager les études pré-opérationnelles. Les crédits nécessaires à l'investissement pourront être inscrits, en fonction de l'avancée du projet, dans le cadre des actualisations ou révisions du CPER.

* La construction d'une « plateforme de recherche préclinique contre le cancer » (PRECAN)

Ce projet de 5.000 m² comprend une animalerie, des services associés. Il est porté par Gustave Roussy en partenariat avec l'Université Paris-Sud et le CNRS, avec l'ambition d'une plateforme nationale. Il constituera un outil important de recherche et d'innovation dans la lutte contre le cancer, ainsi qu'un point d'appui au développement du Bioparc Cancer Campus. Gustave Roussy développe ce projet dans le cadre d'un plan d'affaires impliquant le développement de partenariats de recherche avec l'industrie et des entreprises de biotechnologie, associé à une forte dimension académique.

L'objectif est un dépôt du permis de construire en 2017 pour un chantier en 2018-2019.

* Le développement des plateformes de recherche du CEA à Fontenay.

Dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir », deux nouvelles infrastructures nationales en biologie / santé sont mises en place : IDMIT, dans le domaine des maladies infectieuses et NeurATRIS, dans le domaine de la recherche translationnelle pour les neurosciences. Les chantiers sont engagés et les objectifs de mise en service sont pour courant 2017. Ces infrastructures nouvelles viendront compléter les plateformes de MIRGen, centre préclinique dédié au développement et à la validation de thérapies innovantes.

Dynamiques de développement du pôle santé VSB à moyen terme

Ces projets nouveaux sont portés par des acteurs académiques, scientifiques ou hospitaliers. Ils seront évoqués en comité de pilotage du CIN. En fonction des avancées, ils pourront être consolidés et initiés ou mis en œuvre, par les parties, dans la période du CIN.

* En partenariat avec l'Université Paris-Sud, l'APHP, l'Inserm et le CNRS, à partir des équipes déployées sur l'hôpital Paul-Brousse, deux développements complémentaires pourront être envisagés :

- la consolidation et le renforcement des forces de recherche en santé publique, avec la création d'un « Institut de santé publique » ;

- la consolidation et le renforcement des forces de recherche du département-hospitalo universitaire Hepatinov, avec le développement de CellSpace, plateforme R&D de construction d'organes par bio-ingénierie.

Ils conforteront l'autre polarité stratégique du Campus santé sur Villejuif, de part et d'autre des rues Marcel Paul et Guy Mocquet (le secteur « Paul-Brousse – Boulevard de l'étudiant »), où avoisinent Villejuif Bio Park, le campus CNRS abritant la délégation régionale du CNRS, deux écoles du groupe IONIS (Sup-Biotech et EPITA), la fondation L'ARC, ainsi que des équipes de l'université Paris-Sud, de l'Inserm et de l'APHP (hôpital Paul-Brousse), avec notamment la réalisation de programmes dédiés à la formation et à l'innovation, mais aussi des réponses nouvelles aux besoins des étudiants et des chercheurs (logements et services).

* La modernisation ou de la reconstruction du Centre chirurgical Marie-Lannelongue (CCML). Etablissement de soins de renommée internationale, mais aussi pôle de recherche et d'innovation, avec des liens étroits avec de nombreux acteurs industriels, le CCML contribue fortement au rayonnement du pôle santé VSB.

Le CCML doit envisager la rénovation ou la reconstruction de ses installations actuelles. Cette reconstruction est étudiée sur le site actuel du CCML ou sur d'autres localisations, entre autres hypothèses dans le cadre du « Campus santé ». L'intérêt de l'implantation de cet équipement d'excellence dans le cadre du Campus repose sur les potentialités de mutualisations et de synergies avec Gustave Roussy, et renforcera l'attractivité du biocluster.

* Au sein du Campus de Cachan, dans la confortation d'un pôle d'ingénierie, notamment dédié à la santé.

Le départ de l'ENS ouvre de nouvelles capacités de développement, pour la formation, la recherche ou l'accueil d'activités économiques, articulé avec un développement urbain, en complémentarité avec le pôle d'enseignement et de recherche en ingénierie qui continuera de caractériser le site du Campus de Cachan (IUT, Ecoles). Ces développements, notamment dans les ingénieries liées à la santé, représentent un enjeu majeur et impliquent une association et une mobilisation de tous les acteurs, dans le cadre de la mise en œuvre du CIN « Santé / Vallée scientifique de la Bièvre ».

Les projets supports au développement économique

Deux projets sont lancés pour soutenir l'accueil et le développement des entreprises de santé, dans une logique d'innovation ouverte avec les acteurs de la recherche publique et des soins.

* La construction de la première phase du Bioparc Cancer campus

Le développement du Bioparc Cancer Campus s'inscrit dans la stratégie de recherche et d'innovation de Gustave Roussy. Il représente également un élément central de la programmation du biocluster. A la fois ensemble immobilier et ensemble de services permettant l'implantation et la rencontre, le développement de coopérations, entre start-up, PME, grands groupes, et les chercheurs du site, il accompagnera le développement de la recherche et de l'innovation de Gustave Roussy et constituera, pour les entreprises de la filière santé, un ensemble immobilier et de services à haute valeur ajoutée..

Le développement du Bioparc devrait être réalisé en trois tranches successives, suivant les évolutions d'attractivité du site (ouverture de PRECAN, mise en services des lignes 15 et 14 du GPE, aménagement du site...). Son implantation dans la ZAC Campus Grand Parc fait l'objet d'un travail conjoint avec Sadev 94.

Les études de préfiguration sont portées par Gustave Roussy. Une étude visant à établir les modèles économiques et financiers des structures de portage foncier et d'animation du bioparc devra être lancée. Une première tranche pourrait porter sur l'accueil d'entreprises nécessaires à la mise en œuvre du projet de développement de Gustave Roussy (environ 10.000 m² à 15.000 m² réalisées d'ici 2021-2022). Des tranches ultérieures pourraient à terme consolider le développement du cluster.

Le développement de ce bioparc sera coordonné avec la création, dans un délai rapide, dans la ZAC Campus Grand Parc ou les zones environnantes, d'une offre immobilière complémentaire, c'est-à-dire en accueillant des entreprises de la santé ayant des activités variées et rassemblant de nombreuses disciplines et technologies appliquées à diverses pathologies, en relais au bâtiment Villejuif Bio Park, géré et animé par la CCI Paris Ile-de-France depuis 2011.

.

* La création d'un bioparc à Fontenay-aux-Roses

Pour compléter les installations situées dans le centre CEA de Fontenay-aux-Roses et favoriser l'innovation, la création et le développement d'activités économiques, la Ville de Fontenay-aux-Roses et la Communauté d'agglomération Sud-de-Seine ont engagé, en partenariat avec le CEA, les études pour la réalisation, sur un site jouxtant celui du CEA, d'un bioparc destiné à accueillir des entreprises PME en phase de développement et des start-up en phase d'incubation. Ce projet, porté par le Territoire Vallée Sud Grand Paris, est au stade des études pré-opérationnelles.

Les aménagements autour du site du CEA, notamment un bioparc, sont portés par le Territoire Vallée Sud Grand Paris.